

**Question Nicolas Bürgisser**  
**Comment notre UNI-FR peut augmenter sa**  
**part au subventionnement du Fonds national ?**

---

**N° 916.06**

**Question**

Le 31 janvier 2006, notre Gouvernement national, respectivement son Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), a informé tous les intéressés au sujet de l'ouverture de la procédure concernant les thèmes de nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) et, en même temps, il a lancé l'appel aux propositions. Les personnes morales et physiques peuvent dans un bref délai, allant jusqu'au 31 mars 2006, proposer au SER des thèmes pour les nouveaux PNR.

Les programmes nationaux de recherche sont un instrument d'encouragement de la Confédération dont la réalisation est confiée au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Il s'agit de soutenir des recherches qui concernent une thématique d'actualité de portée nationale et dont les résultats promettent d'apporter une contribution scientifique novatrice à la solution de problèmes socio-économiques urgents.

Notre Université de Fribourg ne couvre que 12% de ces dépenses par les contributions de tiers et les subsides du Fonds national. Ce pourcentage se situe clairement au-dessous de la moyenne des universités cantonales qui est de 26%. La première place appartient à l'Université de St-Gall dont les dépenses sont couvertes à 45% par les moyens tiers. A ce sujet, notre Recteur, Prof. Dr. Urs Altermatt, a fait dernièrement un excellent travail et a attiré un « gros poisson ».

Le député soussigné pose alors les questions suivantes :

- a) Quelles mesures envisage le Conseil d'Etat pour augmenter le volume des moyens financiers que le Fonds national transfère à notre Uni sous forme de subsides de recherche?
- b) Quel est le développement sur les années des montants que le Fonds national a transféré à l'Uni FR ?

Le 2 février 2006

**Réponse du Conseil d'Etat**

Le député Bürgisser constate dans sa question que la part des fonds tiers dans les dépenses de l'Université de Fribourg se situe au-dessous de la moyenne des universités suisses. Le Conseil d'Etat, avec le Rectorat de l'Université, est également d'avis qu'il existe un potentiel d'amélioration dans ce domaine et qu'il faut accroître le volume de la recherche financée par les moyens tiers.

**Fonds tiers dans les dépenses des universités**

La notion des fonds tiers mérite quelques précisions car elle n'est pas toujours utilisée de manière homogène. Ainsi, selon la perspective adoptée, il peut s'agir de l'ensemble des moyens hors budget ordinaire d'une haute école, des moyens hors budget provenant des

fonds autres que le Fonds national ou encore uniquement des recettes des mandats privés de recherche et de services.

Pour opérer des comparaisons entre les différentes universités, les statistiques publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) constituent la source la plus objective et complète. Ces publications présentent le financement des universités en fonction des trois catégories de sources suivantes : compte de la haute école, Fonds national et autres sources externes (tiers). La première catégorie correspond au budget ordinaire et englobe les contributions des cantons-sièges, des cantons de domicile (en vertu de l'Accord intercantonal universitaire), de la Confédération (en vertu de la Loi d'aide aux universités) et les taxes d'études.

La deuxième et la troisième catégories réunissent toutes les sources externes ou, autrement dit, fonds tiers. Tous les moyens provenant du Fonds national sont présentés à part, tandis que les autres sources externes sont les suivantes :

- Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) ;
- Programmes de recherche de l'Union européenne ;
- Autres programmes de recherche internationaux ;
- Mandat de recherche de la Confédération ;
- Mandat de recherche des autres collectivités publiques ;
- Mandat de recherche du secteur privé ;
- Revenus des prestations de service ;
- Revenus de la formation continue.

Pour les années 2000 à 2004, les recettes de l'Université de Fribourg en milliers de francs, par groupe de domaines, se présentent de la manière suivante (notons qu'il n'y a pas de correspondance entre les domaines selon la systématique de l'OFS et les facultés) :

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Fonds national</b>					
Sciences humaines et sociales	2'845	3'602	4'007	4'136	4'320
Sciences économiques	411	369	279	271	405
Droit	399	365	514	357	407
Sciences exactes et naturelles	6'322	5'232	6'463	6'674	6'694
Médecine et pharmacie	883	1'844	1'557	1'595	1'354
Interdisciplinaire et autre	160	137	92	125	1
Administration centrale					
<b>Total</b>	<b>11'020</b>	<b>11'549</b>	<b>12'912</b>	<b>13'158</b>	<b>13'181</b>
<b>Autres sources externes</b>					
Sciences humaines et sociales	2'943	3'067	2'237	3'195	4'664
Sciences économiques	3'458	4'352	4'196	4'220	3'870
Droit	3'510	3'690	4'017	3'615	3'507
Sciences exactes et naturelles	3'284	3'607	4'623	4'746	5'421
Médecine et pharmacie	597	584	421	422	571
Interdisciplinaire et autre	1'549	1'569	1'711	2'464	2'621
Domaine central	5'199	5'800	5'484	5'877	5'272
<b>Total</b>	<b>20'540</b>	<b>22'669</b>	<b>22'689</b>	<b>24'539</b>	<b>25'925</b>
Total sources externes Uni	<b>31'560</b>	<b>34'218</b>	<b>35'601</b>	<b>37'697</b>	<b>39'106</b>
Dépenses totales de l'Université	194'153	204'008	193'827	205'588	210'798
Part des fonds tiers (en %)	<b>16.26</b>	<b>16.77</b>	<b>18.37</b>	<b>18.34</b>	<b>18.55</b>

Selon les statistiques de l'OFS, la part des fonds tiers aux dépenses de l'Université de Fribourg a augmenté depuis 2002 et s'élève, en 2004, à 18.55%. Elle est effectivement au-dessous de la moyenne des universités suisses qui, toujours en 2004, a été de 22.2% (cf. tableau en annexe). Quant à l'Université de St. Gall, les sources tiers contribuaient pour 40% à ses dépenses, mais avec une très faible part de la recherche subventionnée par le Fonds national (1%). Cette université se distingue des autres par une activité très marquée dans la recherche appliquée et dans la formation continue.

### Subventions du Fonds national

En ce qui concerne plus spécifiquement les moyens du Fonds national, une consolidation des moyens reçus par faculté est possible à partir de 2002. Elle se présente de manière suivante (en francs) :

	2002	2003	2004
Total Faculté théologie	604'184	753'010	633'476
Total Faculté lettres	3'359'400	3'348'127	3'619'792
Total Faculté droit	513'546	357'440	407'056
Total Faculté SES	322'725	306'134	471'745
Total Faculté sciences	8'020'634	8'268'429	8'048'216
Total Interdisciplinaire	92'030	125'322	1'116
<b>Total Université</b>	<b>12'912'519</b>	<b>13'158'462</b>	<b>13'181'401</b>

Dans l'analyse des montants reçus par notre Université, il faut tenir compte de la manière dont les fonds alloués par le Fonds national sont distribués entre les différentes disciplines scientifiques. En effet, 85% des ressources sont destinés aux sciences exactes, naturelles, médicales et techniques. Il est évident que cet état de choses préterite les universités dans lesquelles ces domaines sont proportionnellement peu présents ou qui n'ont pas de faculté de médecine. Il convient de relever aussi qu'un tiers des fonds destinés aux sciences exactes et naturelles va dans les EPF. Le tableau ci-dessous permet de mesurer la part de l'Université de Fribourg au subventionnement du Fonds national en fonction de différents groupes de domaines (année 2004).

<b>Fonds national</b> (en milliers francs)	Total des fonds alloués Unis et EPF	Total des fonds alloués Unis	Uni FR	Part du total (en %)	Part du total des Unis (en %)	Part de Uni FR au total des étudiants
Sciences humaines et sociales	37'411	36'511	4'320	11.55	11.83	13.5
Sciences économiques	8'512	8'361	405	4.76	4.84	8.1
Droit	4'021	4'021	407	10.12	10.12	15.2
Sciences exactes et naturelles	179'493	123'891	6'694	3.73	5.40	8.3
Médecine et pharmacie	86'276	86'038	1'354	1.57	1.57	2.7
Sciences techniques	24'556	1'041	0	0.00	0.00	0.0
Interdisciplinaire et autre	2'793	2'347	1	0.04	0.04	0.0
<b>Total</b>	<b>343'062</b>	<b>262'210</b>	<b>13'181</b>	<b>3.84</b>	<b>5.03</b>	<b>10.7</b>

La dernière colonne du tableau ci-dessus montre la relative importance de différents domaines au sein de l'Université de Fribourg, mesurée en fonction du pourcentage des étudiants des universités suisses (sans EPF) qui étudient à Fribourg. Il apparaît clairement

que la part du financement que notre Université obtient du Fonds national est inférieure à la place qu'elle occupe dans le paysage de la formation universitaire et ceci dans tous les domaines.

### Mesures pour augmenter les moyens provenant du Fonds national

Sur la base de ce constat, le Rectorat et le Sénat de l'Université de Fribourg ont établi que la promotion ciblée de l'activité de recherche dans tous les domaines doit constituer une priorité de la planification stratégique 2008-2011.

Actuellement, l'Université ne dispose pas d'un budget spécial consacré uniquement à l'appui à la recherche. La planification stratégique prévoit la création d'un « pool de recherche » pour positionner Fribourg face à la concurrence des autres hautes écoles suisses qui sont beaucoup mieux dotées sur ce plan.

Il s'agit d'un instrument, géré par la Commission de recherche, présidée par le Vice-recteur en charge de la recherche, qui doit lui permettre d'agir sur les points suivants :

- instaurer des mesures incitatives pour les professeurs et les collaborateurs scientifiques en vue de l'acquisition active des moyens externes de recherche. En particulier, les personnes qui amènent d'importants projets financés par des tiers (Fonds national, CTI, projets européens) pourront être déchargées de certaines autres tâches ;
- mettre à disposition un appui pour la préparation des projets. La mise sur pied des projets de grande envergure et réunissant de nombreux partenaires, comme des projets européens ou les pôles de compétences nationaux, constitue une charge de travail considérable.

Le Rectorat projette un financement par le biais d'un forfait sans création de postes, limité à la prochaine période de planification (2008 à 2011). Sa valeur sera fixée lors de l'élaboration de l'enveloppe budgétaire : un montant de 1,5 million de francs par année est envisagé.

Il est également entrepris d'améliorer l'appui administratif aux chercheurs lors de l'acquisition et de la gestion des projets de recherche. Il s'agit de déléguer dans la mesure du possible les tâches administratives au personnel spécialisé au lieu d'en charger les scientifiques. L'Université dispose des compétences nécessaires pour la gestion centralisée des moyens tiers à condition d'allouer des ressources supplémentaires aux services centraux qu'il y aura lieu soit de réallouer de manière interne soit de proposer dans le cadre des nouveaux postes.

Finalement, un renforcement du Service de la recherche est prévu. Ce service conseille et soutient les chercheurs lors de l'élaboration des demandes de subsides auprès du Fonds national et des autres agences de promotion de la recherche.

Ces mesures doivent, d'une part, aider les personnes qui s'engagent dans la préparation de nouveaux projets de recherche et, d'autre part, rendre plus facile la gestion des projets représentant un volume important. Le Conseil d'Etat se prononcera au sujet des moyens demandés pour leur réalisation lorsqu'il prendra connaissance des planifications stratégique et financière de l'Université ainsi que dans le cadre de l'établissement de son enveloppe budgétaire.

Fribourg, le 4 avril 2006

Annexe : mentionnée